



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

AVIS est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril 2022, le conseil municipal adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 134 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca. Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 7^e jour du mois d'avril 2022.


Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière